



Valorisation du travail lors du passage en CDI

Par Wen38

Bonjour,

Depuis Février 2025 j'occupe un poste d'animatrice SSE, mon service étant presque mort je remplace l'ingénieur et l'autre animatrice. Je suis actuellement en CDD mais je ne respecte pas ma fiche emploi, je travaille bien au delà et plus encore. On me promet un CDI qui met du temps à arriver. Puis-je les contraindre à une certaine rétroactivité du salaire pour le passage en CDI au poste de coordinatrice sécurité (ce qui correspond plus à mon emploi réel).